

PM 34: Beringen – Schleithelm

Longueur : env. 16 km

Stèle Mozart Löhningen: Arrêt de bus « Löhningen Dorf »

Stèle Mozart Schleithelm: Arrêt de bus « Bahnhofstrasse »

A Beringen nous partons de l'arrêt de bus « Höhenweg » et montons le chemin Höhenweg jusqu'au Biberichweg où nous bifurquons à gauche. Au croisement avec le chemin Abendhalde nous continuons tout droit sur le chemin du vignoble jusqu'à la Steinbruchstrasse qui nous conduit direction Nord-Est au chemin supérieur du vignoble (Oberer Rebweg) que nous prenons à gauche et marchons direction Ouest. A la limite de la commune de Löhningen le nom du chemin change en Haldenweg et après le croisement avec la Rössligasse en Lättenstrasse. Dans celle-ci nous bifurquons à la prochaine intersection dans la Schützengasse et descendons direction Sud à la route principale. C'est là que nous trouvons l'arrêt de bus et la Stèle Mozart.

Löhningen était déjà habité à l'Age du Bronze comme l'indiquent des vestiges de la civilisation des Champs d'Urnes (XIème au IXème s. av.J.-C). On a trouvé aussi des tombes alémanes du 7ème s. Au Moyen Age les noms de plusieurs propriétaires terriens sont documentés, par ex. les seigneurs de Löhningen (12ème s.)

L'ancien village paysan s'est transformé durant les dernières décennies en localité résidentielle avec des entreprises artisanales, mais la culture viticole a toujours son importance. Au pressoir on obtient des renseignements sur la coopérative viticole et le vin produit à partir de grappes cueillies à la main. (www.trotte.ch)

Pour continuer notre itinéraire nous devons remonter à la Lättenstrasse, tourner à gauche et longer les vignes pour aller à Aachbüel, puis à travers la forêt au domaine de Fohrenhof. A l'Est du domaine nous passons par la trouée et marchons à la lisière de la forêt et à travers des prairies vers Siblingen.

Cette région était également habitée à l'Age du Bronze comme le prouvent les vestiges du Schlossbuck. On a aussi trouvé des vestiges de bâtiments d'une villa romaine ainsi que des restes d'un système défensif et d'une route romaine. L'église possède des fresques du 14ème siècle.

Siblingen avait plus de 1000 habitants en 1850 mais la famine a incité un quart de la population à émigrer en Amérique.

Nous continuons notre marche : De l'arrêt de bus « Siblingen Dorf » nous allons Nord le long des rues Hofackerstrasse et Schoopackerstrasse jusqu'à la bifurcation « Obere Mühle ». Là, nous prenons la direction Nord-Ouest à travers des prairies et à la lisière

de la forêt pour aller au lieu-dit « Fröschenloch » où nous traversons un bout de forêt et marchons de nouveau à la lisière jusqu'au pt 654. A cet endroit nous faisons un angle droit pour franchir la clairière et continuer Nord dans la forêt Birchbüel et Nord-Ouest dans la forêt Buckforen. En sortant du bois nous prenons la direction Ouest à travers les pâturages en dessous de la ferme Vorderwetzehof et ensuite direction Sud-Ouest parallèlement au ruisseau Chrebsbach que nous franchissons au pt 510 pour arriver sur la gauche à Hohbrugg (pt 502).

A Hohbrugg nous avons un arrêt du bus 21 qui nous mène en quelques minutes à Schleithem.

A pied nous marchons direction Nord et puis Nord-Ouest entre les fermes Lussenhof et Uechbenhof. Le chemin fait ensuite quelques lacets et nous sommes à Schleithem. A Schleithem on a trouvé des traces d'une présence celte au II^{ème} s. av.J.-C. Les vestiges de l'époque romaine sont nombreux. Il s'agit du village Juliomagus situé sur la voie romaine qui allait de Zurzach à Hüfingen (D). Les thermes largement dégagés peuvent être visités. Dans le Centre, de beaux bâtiments témoignent du 19^{ème} s. florissant.

C'est à Schleithem que la famille Mozart, rentrant en 1766 du grand voyage à travers l'Europe de l'Ouest, a quitté le territoire de la Suisse actuelle pour regagner Salzbourg en passant par l'Allemagne du Sud. C'est pourquoi la dernière Stèle Mozart se trouve ici (Arrêt de bus « Bahnhofstrasse »).

Remarque: Pour les renseignements sur les communes traversées voir leurs sites Web et aussi le site www.hls.ch en indiquant la commune concernée.